

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N°67

**Objet : Désignation des délégués
au Syndicat Mixte de gestion du
Conservatoire à rayonnement
départemental Olivier-Messiaen**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Etaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérard, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Etaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Etaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Etaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu les délibérations n°2 du 14 novembre 2018, n°01 du 28 mai 2019, n° 02 du 14 juin 2023 portant intérêt communautaire de la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen, délibération n° D-2025-14 (12/05) du 12 mai 2025, publiée en Préfecture le 13/05/2025.

La communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », et à ce titre la gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen.

Provence Alpes Agglomération s'est substituée à l'ancienne communauté de communauté de communes Asse Bléone Verdon (CCABV) adhérente au syndicat mixte Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale et Départementale de Musique, d'Art Dramatique et de Danse devenu Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen.

Le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen a pour objet la gestion d'un conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental.

A ce titre :

- Il dispense dans ses antennes de Digne-les-Bains et de Manosque un enseignement artistique spécialisé en musique, théâtre et danse, organisé conformément aux textes de référence du ministère de la Culture applicables aux conservatoires à rayonnement départemental ;
- Il contribue selon ses ressources aux objectifs du schéma départemental de développement des enseignements artistiques des Alpes-de-Haute-Provence, par des actions conventionnées avec d'autres écoles locales de musique, théâtre et danse ou soutenues par le Département, maître d'ouvrage du schéma ; à ce titre, il anime au côté du Département le réseau des écoles d'enseignement artistique ;
- Il contribue selon ses moyens aux objectifs d'animation culturelle du territoire des Alpes de Haute-Provence par des actions de diffusion soutenues par les collectivités.

Conformément aux statuts du syndicat (article 8), la communauté d'agglomération doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au comité syndical.

Aux termes des articles L. 5711-1 du CGCT et L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'un commun membre pour le représenter au comité syndical.

Il est proposé de désigner les délégués appelés à siéger au comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen.

Les candidatures proposées en séance sont :

Titulaires : FIAERT Claude, RINALDI Marie-Pierre.

Suppléants : BOGHOSSIAN Alex, BOUYALA François.

En l'absence de mention dans les statuts du syndicat mixte ouvert, les nominations auront lieu en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités au scrutin uninominal.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen :

Titulaires : FIAERT Claude, RINALDI Marie-Pierre.

Suppléants : BOGHOSSIAN Alex, BOUYALA François.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-67_29042026